



## Assemblée communale du 31 mai 2023

<b>Lieu :</b>	Salle communale de Delley
<b>Présidence :</b>	Philippe Cotting
<b>Membres présents :</b>	46 personnes / 43 citoyennes et citoyens actifs
<b>Majorité absolue :</b>	22
<b>Excusés :</b>	Mme Madeleine Ducret, MM. Henri Guerry et Frédéric Gross
<b>Désignation des scrutateurs :</b>	MM. David Huguet et Benoît Sudan

A 19h30, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage aux piliers publics et par tout-ménage.

### Présentation du tractanda

1. **Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2022**
2. **Comptes de l'exercice 2022**
  - 2.1 présentation du compte de résultats
  - 2.2 présentation du compte des investissements
  - 2.3 rapport de l'organe de révision
  - 2.4 rapport de la commission financière
  - 2.5 approbation
3. **Nomination d'un nouveau membre à la commission financière**
4. **Investissement et financement par emprunt pour la réfection des pontons et des installations techniques y relatives au port de batellerie – 2<sup>ème</sup> étape**
5. **Approbation des statuts de l'EBBV Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Basse-Broye/Vully**
6. **Approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye**
7. **Informations et divers**

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

## **Point 1 – Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2022**

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

### **Vote :**

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022 à la majorité des voix, sans avis contraire.

## **Point 2 – Comptes de l'exercice 2022**

### **2.1 Présentation du compte de résultats**

Pour la première fois avec le modèle comptable MCH2, les comparaisons entre 2021 et 2022 sont difficiles.

Le compte de résultats a pu être consulté sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Un résumé est présenté en rétroprojection par M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal en charge des finances.

Les comptes 2022 correspondent, dans leur ensemble, au budget voté. Certains points particuliers sont expliqués, soit sur les chapitres présentant des charges ou des revenus supplémentaires.

L'exercice 2022 présente un résultat de + CHF 1'282'889.58

Ce bénéfice résulte de l'augmentation des recettes fiscales, du prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (déterminée sur la base du bilan qui doit être absorbée sur 10 ans), de la diminution des amortissements, de la dissolution de la provision pour la caisse de pension du canton de Fribourg et des transitoires AISDPG et AIEE.

Au niveau du nouveau programme informatique, le crédit voté auparavant a fait l'objet d'un nouvel amortissement dans les comptes de l'année 2022.

L'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées ont fait l'objet d'attributions aux réserves.

Pour rappel, l'ancien système comptable passait les écritures relatives aux taxes de raccordement dans les comptes de fonctionnement. A l'avenir, celles-ci seront comptabilisées aux investissements puis portées au bilan.

Lesdites réserves ne seront pas de trop avec la nouvelle association intercommunale des eaux usées de la Basse-Broye/Vully (EBBV).

Les nouveaux règlements de l'eau et du traitement des eaux usées sont en cours d'élaboration. Les charges d'électricité découlent d'une facture globale du Groupe E pour le CAD de tous les bâtiments concernés.

A noter que les charges liées représentent plus de 45% du total des dépenses aux comptes 2022.

A ne pas minimiser les prochaines charges liées à la construction de deux nouveaux EMS, le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ainsi que les investissements ultérieurs.

Il convient de tenir compte des éléments comptables énoncés précédemment pour ce résultat 2022.

A futur, il y aura lieu de proposer une fiscalité adaptée tout en continuant de développer les prestations et les infrastructures.

### ***Bilan – informations***

En application des principes comptables MCH2, les autorités communales, en association avec l'organe de révision, ont déterminé les immobilisations corporelles (Patrimoine financier) sur la base des valeurs ECAB pour la grande partie. Diverses factures ont également permis de fixer ces valeurs, notamment pour le port et le camping. Pour information, certains éléments déterminés sur la base de l'ancien plan comptable MCH1 ont fait l'objet de nouvelles ventilations comptables. Le patrimoine financier peut faire l'objet de nouvelles évaluations tous les 5 ans. Toutefois, en cas de modifications extraordinaires il est possible de les revoir.

### **Rapport de la commission financière**

M. Grégory Rodrigo, président, procède à la lecture du rapport :

« La Commission Financière a pris connaissance des comptes 2022. Afin de s'assurer d'une compréhension correcte des éléments budgétés, elle a rencontré le Vice-Syndic en charge des finances et le Boursier Communal pour une première discussion. Le passage à MCH2 n'a pas facilité l'analyse comparative des comptes 2022 avec les comptes 2021. Une seconde rencontre a eu lieu afin d'affiner la compréhension de certains des éléments comptabilisés.

En fonction de ces éléments et par rapport aux comptes présentés, la Commission Financière relève ce qui suit :

#### **Bilan 2022 :**

La Commission Financière a pris connaissance du bilan 2022 qui lui a été transmis. Le résultat financier présente un solde bénéficiaire de 1,282,889.58 CHF. La Commission Financière souhaite cependant relever les points suivants :

Au compte 108 (Immobilisations corporelles PF), une augmentation de 22,846,512.75 CHF. Selon les renseignements fournis, elle a été basée sur la valeur ECAB des biens.

Au compte 14 (Patrimoine administratif), une diminution de 5,419,092.18 CHF en partie expliquée par la diminution des comptes 14040.04 (capitainerie), 14060.01 (Véhicule-Port- 3411), 14090.00 (Port-installations techniques-3411).

En résumé, la commission financière observe un transfert du PA vers le PF, ainsi qu'une augmentation du PF de 17,427,420.57 CHF suite à la réévaluation dudit patrimoine.

#### **Comptes de fonctionnement 2022 :**

La Commission Financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement 2022 qui lui ont été transmis. Elle note :

- Au compte 0220.3133.00, un dépassement de 36,000 CHF par rapport au budget. Suite aux discussions et selon la justification apportée (achat de tablettes et solde mise en place syst. Urbanus), la Commission Financière considère que ce montant devrait être comptabilisé en investissement.

- Au compte 0220.3300.60, un amortissement planifié de 32,500 CHF non budgété. La Commission Financière considère que ce montant devrait être comptabilisé en investissement.
- Au compte 2170 (Ecole Portalban), des montants qui devraient être transféré au PF
- Au compte 2196.3612.10, un montant qui devrait être inscrit en transitoire, car il ne correspond pas aux comptes effectifs de l'AISDPG. Au compte 3413.4250.12, un montant arrondi qui semble arbitraire, alors que les comptes 2021 laissaient apparaître un montant plus réaliste.
- Au compte 3413.4470.06, un montant arrondi qui semble arbitraire, alors que les comptes 2021 laissaient apparaître un montant plus réaliste.
- Au compte 7101.3510.01, une écriture d'équilibre qui sous-entend une réserve constituée de 30%. Étant attendu que la gestion de l'eau doit s'autofinancer (charges et produits équilibrés), la Commission Financière suggère qu'une réévaluation de la taxation de l'eau pourrait être envisagée.
- Au compte 7201.3510.01, une écriture d'équilibre qui sous-entend une réserve constituée de 25%. Étant attendu que la gestion des eaux usées doit s'autofinancer (charges et produits équilibrés), la Commission Financière suggère qu'une réévaluation de la taxation du traitement des eaux usées pourrait être envisagée.
- Au compte 7201.3612.00, un montant qui devrait être inscrit en transitoire, car il ne correspond pas aux comptes effectifs de la STEP.
- Sur les comptes 9634.3439.00/9635.3439.00/9636/3439/00, une clé de répartition avait été utilisée en 2021, qui ne se retrouve pas en 2022. De ce fait, la Commission Financière se retrouve dans l'incapacité d'évaluer l'impact d'évolution des coûts de l'énergie. Elle se trouve donc embarrassée de ne pouvoir réaliser cette analyse dans le contexte économique tendu du secteur de l'énergie. »

## **2.2 Présentation du compte des investissements**

M. Guerry informe que seuls les investissements relatifs au patrimoine administratif sont concernés pour l'exercice 2022. Aucun investissement réalisé en PA en 2022.

De manière générale, les objets loués font partie du patrimoine financier. Dès leur réalisation, ils figurent au bilan.

Il présente ensuite, par rétroprojection, l'état de la situation des investissements en cours de réalisation.

### **Rapport de la commission financière :**

M. Rodrigo procède à la lecture du rapport :

« La Commission Financière a pris connaissance des comptes d'investissements 2022 qui lui ont été transmis. Ces documents rapportent les sommes dépensées au 31 décembre 2022 mais ne laissent malheureusement pas apparaître le reste à réaliser sur chaque investissement. La Commission Financière prend donc connaissance des sommes engagées sur l'année 2022 dans le cadre des investissements. »

## **2.3 Rapport de l'organe de contrôle**

Ce rapport est lu par M. Claude-Alain Guerry.

Sur la base du mandat confié, l'organe de révision a vérifié les comptes annuels (bilan, comptes de résultats et d'investissements et les engagements conditionnels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022).

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. La responsabilité de l'organe de révision consiste à vérifier les comptes et à exprimer une opinion sur les comptes.

Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi Suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

En conclusion du rapport, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels par l'assemblée communale, soit :

- Bilan au 31.12.2022	CHF.	38'673'199.60
- Résultat (excédent de revenus)	CHF	1'282'889.58

#### **2.4 Rapport final de la Commission financière**

M. Grégory Rodrigo procède à la lecture du rapport final :

« Pour l'acceptation des comptes 2022 tels que présentés,

- Concernant le bilan, la Commission Financière ne pouvant pas se positionner sur les valeurs ECAB, elle n'émet de ce fait aucun préavis.
- Concernant les comptes de fonctionnement, la Commission Financière émet un préavis favorable.
- Concernant les comptes d'investissements, la Commission Financière ne pouvant pas se prononcer à partir des éléments reçus sur la bonne gestion à terme des investissements engagés, elle n'émet de ce fait aucun préavis. »

Selon l'ordre de parole déterminé, la parole est donnée aux citoyennes et aux citoyens :

- En réponse à M. Alexandre Dubey, M. Guerry informe que la baisse du revenu locatif de la villa du camping est due aux factures liées à l'inondation de 2021. Les participations des assurances sont à venir.
- M. Roger Witschi demande si les terrains sont également pris en compte dans le patrimoine administratif ou dans le patrimoine financier. M. Martial Berset, boursier communal, confirme que les terrains bâtis sont pris en compte. Certains sont en patrimoine financier car ils peuvent être vendus.
- M. Alexandre Dubey demande des éclaircissements sur la vente d'électricité au port et au camping. M. Cotting informe des tarifs de facturation appliqués par la commune.
- Pour le même sujet, M. Roger Witschi demande pourquoi les tarifs des concessions sont plus élevés au port qu'au camping. M. Cotting informe qu'il doit être tenu compte de la durée de vie des installations qui est en l'occurrence plus courte pour les équipements électriques du port.
- A la demande de M. Gilbert Delley, M. Guerry communique le montant de la dette communale qui s'élève à 11 mio.
- M. Sébastien Schmid estime que le fait de présenter les indicateurs financiers permettrait une meilleure vision. M. Berset l'informe que le système ne le permet pas encore.

## **2.5 Approbation des comptes de résultats et des investissements**

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de résultats et le compte des investissements de l'exercice 2022.

### **Vote :**

#### **Approbation du compte de résultats**

A main levée, à la majorité des membres présents, une abstention et sans objection, le compte de résultats, qui présente un excédent de revenus de CHF 1'282'889.58, est approuvé par l'assemblée communale.

#### **Approbation du compte des investissements**

A main levée, à la majorité des membres présents, deux abstentions et sans objection, le compte des investissements est approuvé par l'assemblée communale.

## **Point 3 - Nomination d'un nouveau membre à la commission financière**

M. Cotting informe de la démission de M. Fabrizio Simone de la commission financière.

M. Guerry passe ensuite la parole au président de la commission financière, M. Grégory Rodrigo. Ce dernier, au nom de la commission financière, propose la nomination de Mme Angélique Jungo.

Aucune autre suggestion n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent la proposition de la commission financière, pour la nomination de Mme Angélique Jungo à la commission financière, sont invités à se prononcer en levant la main.

### **Vote :**

Sans objection et par applaudissements, Mme Angélique Jungo est élue en tant que membre de la commission financière jusqu'à la fin de la législature.

## **Point 4 - Investissement et financement par emprunt pour la réfection des pontons et des installations techniques y relatives au port de batellerie CHF 2'700'000.00**

M. Claude-Alain Guerry présente, par rétroprojection, le plan des installations techniques prévues d'être réalisées dans cette 2<sup>ème</sup> étape, consistant aux travaux de réfection des pontons, de génie civil et d'alimentation en eau et en électricité des pontons 200, 300, 1200 et 1300 dont l'état est dégradé.

Il communique la répartition des charges dévolues à la réfection des pontons et travaux annexes, aux installations électriques, au génie-civil, à l'alimentation en eau et aux divers.

La charge globale des intérêts avec un taux de 3% est estimée à 1.53 mio après prise en compte des amortissements.

**Financement**

Emprunt	Fr.2'700'000.00
Intérêts bancaires	Fr. 81'000.00
Amortissement financier	Fr. 108'000.00
<i>Total des charges annuelles</i>	<i>Fr. 189'000.00</i>

**Préavis de la commission financière**

M. Grégory Rodrigo, président, procède à la lecture du préavis :

« La Commission Financière a pris connaissance de la proposition d'investissement du Conseil Communal pour un montant de Fr. 2'700'000.00. Ceci concerne la réalisation de la 2ème étape de la rénovation du port. Elle comprend la réfection de 4 pontons (200, 300, 1200 et 1300) et des installations techniques y relatives (eau, électricité, génie civil et divers). Ce financement s'effectuerait sous la forme d'un emprunt de la totalité de la somme engagée. Le remboursement consisterait en un amortissement annuel de 108,000 CHF assortie des intérêts annuels pour 81,000 CHF, pour un total annuel de charges de 189,000 CHF.

La Commission Financière note que la charge annuelle est constituée pour 57.14% d'amortissement et pour 42.86% d'intérêts. Au vu du montant représenté par les intérêts payés, la somme remboursée affichera pratiquement le double de la somme empruntée. La Commission Financière s'interroge sur la pertinence d'un tel financement dans le contexte économique actuel qui demeure incertain. De plus, un rapide calcul montre que l'amortissement s'étalera sur 25 ans. La Commission Financière ne possède pas d'éléments permettant d'évaluer l'impact de cette charge sur le budget de la commune pendant cette longue période.

En l'absence d'éléments financiers permettant d'assurer la projection à long-terme, la Commission Financière ne peut se prononcer, et de ce fait, n'émet aucun préavis concernant cet investissement. »

M. Philippe Cotting relève les difficultés d'anticiper sur 20 ou 25 ans. Il rappelle que l'augmentation du tarif de location des places d'amarrage a été prévue pour la rénovation des infrastructures et fait partie du dossier de renouvellement de la concession. Le bénéfice doit en partie financer les investissements. Il mentionne les recours auprès de la surveillance des prix et le fait qu'il a fallu argumenter auprès de cette dernière.

La parole est donnée aux citoyennes et aux citoyens :

- En réponse à M. Thierry Vojtasik, l'approbation pour l'obtention de la concession est en cours. L'Etat avait déjà accepté le nouveau tarif de location. M. Cotting ajoute que le dossier de mise à l'enquête a fait l'objet d'une remarque qui a dû être traitée comme une opposition.
- Mme Fabienne Thierrin demande pour combien d'années la commune a demandé la concession. M. Cotting informe que la commune a déposé un renouvellement pour 40 ans mais sans avoir l'assurance qu'elle sera de cette durée.
- M. Cotting répond par l'affirmative à M. Alexandre Dubey quant à la participation financière de l'assurance suite aux dégâts liés à la crue. Cela a nécessité des négociations.
- Mme Sabine Zimmermann demande si la capacité électrique tient compte des embarcations équipées et qui fonctionnent à l'électricité. M. Cotting répond par l'affirmative. Il est de plus prévu par le Groupe E d'augmenter la puissance pour le bas du village.

Mme Zimmermann demande si l'aménagement de catway aux pontons est prévu. M. Guerry répond par la négative, ceci pour des raisons de gain d'espace.

- M. Jean-Claude Décrevel souhaite savoir quelle est la tendance au niveau des demandes de places d'amarrage. Il lui est répondu qu'il y a bien assez de requêtes.
- En tant que président et au nom de l'Amicale de la Voile, M. Roger Witschi remercie la commune pour les aménagements effectués et projetés qui apportent une plus-value à la commune mais aussi aux utilisateurs.

#### **Vote :**

A main levée, à la majorité des voix, une objection et une abstention, les citoyennes et les citoyens acceptent l'investissement de 2,7 mio pour la réfection des pontons 200,300, 1200 et 1300 et des installations techniques y relatives au port de batellerie.

A main levée, à la majorité des voix, sans objection et une abstention, les citoyennes et les citoyens acceptent le financement par emprunt pour cet objet.

#### **Point 5 - Approbation des statuts de l'EBBV Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Basse-Broye/Vully**

Les citoyennes et les citoyens ont pu prendre connaissance des statuts et des principales informations publiées dans l'information communale.

M. Philippe Cotting, présente par rétroprojection, le contexte légal et les enjeux, le projet sur le plan technique et sur le plan organisationnel ainsi que les réseaux des raccordements nouveaux et existants.

L'assemblée communale doit se prononcer sur les statuts. Il relève que les décisions sont soumises au référendum obligatoire, ce sont les citoyennes et les citoyens qui décideront de la construction en finalité.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Jean-Claude Décrevel demande si le projet comprend la dépollution des installations actuelles. M. Cotting répond que l'Association intercommunale AIEE n'a pas encore porté de réflexion sur la réhabilitation du bâtiment. Cependant, l'AIEE va amortir la totalité de sa dette d'ici le raccordement à la STEP régionale.
- M. Edgar Chambettaz félicite le fait d'avoir intégré le collecteur intercommunal (Gletterens-Portalban) ainsi que le collecteur communal (Delley-Portalban) à la nouvelle STEP. De plus, il est important de poursuivre les contrôles des raccordements privés afin de réduire les coûts liés aux eaux parasites.
- Mme Sophie Studer demande quels sont les arguments de l'Etat de Fribourg pour ne pas accorder de subventions alors que les communes sont soumises à des obligations légales. M. Cotting répond que ces décisions sont basées sur le principe du pollueur-payeur.
- En réponse à M. Donatello Serio, M. Cotting communique que les taxes se calculent sur les 2/3 de la charge polluante et 1/3 sur le débit.

- M. Claude Ducret demande pourquoi la commune de Vallon ne sera pas raccordée à ce réseau. M. Cotting informe que cette commune sera raccordée à l'Éparse.
- M. Alexandre Dubey estime que ce ne sont pas les communes qui doivent supporter les coûts supplémentaires engendrés par le développement du site Agrico et qu'il devrait y avoir une pression des communes pour obtenir une participation financière de l'Etat de Fribourg.
- M. Roger Witschi considère que le fait de centraliser le traitement des eaux usées coûtera moins cher que de maintenir l'existant si on tient compte des investissements pour le renouvellement des installations.

**Préavis de la commission financière :**

M. Rodrigo, président, procède à la lecture du rapport :

« Au vu des éléments fournis à ce jour et l'incertitude concernant les projections chiffrées par le Comité de Pilotage du projet, la Commission Financière ne peut émettre de préavis concernant l'impact financier pour la Commune de Delley-Portalban. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent les statuts de l'EBBV Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Basse-Broye/Vully sont invités à se prononcer en levant la main

**Vote :**

A la majorité des voix, sans objection ni abstention, les citoyennes et les citoyens approuvent les statuts de l'EBBV Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Basse-Broye/Vully.

**Point 6 - Approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye fribourgeoise (RSSBF)**

Les statuts ont été publiés sur le site internet de la commune.

Mme Anne-Paule Rossel Serio, conseillère communale, informe que les statuts ont été révisés totalement en raison de l'accroissement de la structure.

Le réseau santé social de la Broye fribourgeoise représente :

- Le Service d'aide et de soins à domicile, soit 600 clients et 110 collaboratrices et collaborateurs
- Un foyer de jour à Montagny, 6 à 7 bénéficiaires, 3 collaboratrices et collaborateurs
- Trois EMS, les Fauvettes à Montagny, les Mouettes à Estavayer-le-Lac et les Lilas à Domdidier, 273 collaboratrices et collaborateurs
- Le Service social, soit 280 bénéficiaires et 14 collaboratrices et collaborateurs
- Le Service des curatelles, 340 personnes concernées et 15 collaboratrices et collaborateurs
- 22 collaboratrices et collaborateurs à l'administration du RSSBF

Soit un total de 437 collaboratrices et collaborateurs

Le RSSBF représente un budget de CHF 45'368'000.00 dont plus de 13 mio de participation des communes du district (2022).

Cette révision contient les modifications nécessaires pour l'harmonisation de leurs statuts avec les nouvelles législations cantonales, notamment en termes de santé, de politique en faveur des seniors et en matière financière. Elle permet également de déterminer la gouvernance de l'Association et de préciser les rôles et les missions des nouveaux organes, telles que la commission financière et la commission consultative.

Mme Rossel Serio ajoute qu'une présentation au public des projets des deux EMS de Domdider et d'Estavayer-le-Lac se déroulera le 23 septembre prochain. La décision sera soumise au référendum en novembre 2023.

### **Préavis de la commission financière**

M. Rodrigo, président, procède à la lecture du préavis :

« Au vu des éléments fournis à ce jour qui ne contiennent aucun coût chiffré, et notamment l'absence de projection quant à la future participation financière des communes, la Commission Financière est dans l'incapacité de déterminer l'impact financier pour la Commune de Delley-Portalban. Elle n'émet de ce fait aucun préavis. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent les nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye fribourgeoise (RSSBF) sont invités à se prononcer en levant la main.

### **Vote :**

A la majorité des voix, sans objection et sans abstention, les citoyennes et les citoyens approuvent les nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye fribourgeoise (RSSBF)

## **Point 7 - Informations et divers**

### **Informations**

Avant de donner la parole aux citoyennes et aux citoyens, les membres du Conseil communal communiquent quelques informations :

M. Sébastien Ney – aménagements et travaux réalisés ou en cours de réalisation dans la zone touristique :

#### ***Plage et ses abords***

Installation de caillebotis antidérapants sur la rampe et les escaliers d'accès au lac. Aux utilisateurs de rester toutefois vigilants.

Rampe d'accès au lac pour les personnes à mobilité réduite.

Installation de parasols type paillotte.

Aménagement de six nouveaux grills et de tables sur la partie gazon.

Location en libre-service de paddles.

Nouvelle aire de service pour les camping-cars, autonome et accessible tout l'année.

Installation d'un Skate-park.

Installation d'une fontaine à eau et aménagement de deux nouvelles douches.

Aménagement de la haie, du chemin d'accès et du nouveau cabanon de la plage.

### **Port de batellerie et camping**

Fin de la première étape de réaménagement des pontons et des installations techniques y relatives.

Rafraîchissement des WC-douches publics près de La Salamandre.

Fin de la 4<sup>ème</sup> et dernière étape de la réfection des installations techniques du camping.

Aménagement de la zone pétanque et du couvert (en cours).

Réfection et réinstallation de la voile au débarcadère.

- En réponse à M. Claude Ducret, M. Ney informe que le règlement du camping est en cours. Certains aspects juridiques doivent encore être établis. Le réaménagement et le trafic de la Route du Port sont étudiés et prévus dans le concept de circulation.

M. Patrick Hotz – concept de mobilité et sécurisation ruisseau

### **Concept de mobilité**

Le projet du concept de mobilité est en cours de réalisation et n'est pas totalement finalisé.

### **Sécurisation du ruisseau des Côtes**

Le projet n'est pas encore abouti. Le Conseil communal reste dans l'attente de la validation par les Autorités compétentes.

M. Philippe Cotting – aménagement du territoire

### **Plan d'aménagement local**

Comme relevé lors des dernières assemblées, le plan d'aménagement local a été validé partiellement le 19 janvier 2022. Suite aux diverses oppositions concernant les décisions du Canton sur le secteur Portalban, le Conseil communal est toujours dans l'attente d'une décision du Tribunal Cantonal.

### **PAD Zone de tourisme et de loisirs**

En date du 30 mars 2023, la commune a reçu l'approbation de ce plan d'aménagement. Quelques corrections du plan doivent être apportées. Elles concernent en premier lieu des limites entre le PAD et le PAC cantonal des réserves. Le Conseil communal devra également reporter les nouveaux Espaces Réservés aux Eaux (ERE). Ces derniers ont dû être pris en compte dans le projet de rénovation de la plage et du cabanon. Le canton a accepté d'entrer en matière sur une modification des périmètres d'évolution de constructions. Certains de ces périmètres doivent être déplacés car ils ne correspondent plus totalement à la situation actuelle, par exemple celui qui se trouve dans les ERE. Le Conseil communal est satisfait d'arriver presque au terme de ce dossier dont la première mise à l'enquête date de novembre 2008. Ce plan définit clairement par secteurs les règles à appliquer lorsqu'il faut procéder à des constructions ou à des transformations. Ainsi, avant d'évoquer de nouveaux projets dans la zone, il faudra se conformer strictement aux limites fixées dans ce plan.

### **Administration communale et salle**

En ce qui concerne le projet de la nouvelle administration et de la salle communale, le Conseil communal a rencontré le Seca. Les règles en vigueur sur l'aménagement du territoire ont contraint la commune à mettre à l'enquête une modification partielle du PAL sur le secteur Delley. Cela a été entrepris ce printemps. Aucune opposition n'a été enregistrée et le projet va faire l'objet d'une mise à l'enquête prochainement.

M. Alexandre Elie

**Projet de revitalisation zone touristique**

Présentation par rétroprojection de la maquette. Projet basé sur l'analyse des espaces existants, le but étant de créer un axe communicatif, de recréer des liens entre les espaces et des cheminements moins linéaires pour une identité de parc lacustre. Arborisation avec des stratégies pour garder les espaces favorables à une bonne utilisation et conserver les vues, recréer une communication entre le lac et la rive. Nouveaux espaces d'activités pour décentraliser et proposer du mobilier pour accueillir les promeneurs et profiter du lieu.

- Mme Sophie Studer demande si le réaménagement de la STEP sera intégré au concept. M. Elie répond que le timing n'est pas adéquat, cependant l'objectif est de donner un fil directeur sur le long terme et la réhabilitation de ce bâtiment pourra être intégrée.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Jean-Claude Décrevel a lu sur les réseaux sociaux que le restaurant le Vieux-Four est à remettre et demande ce qu'il en est. M. Cotting considère que les réseaux sociaux ne sont pas des informations officielles communales. Le contrat de location de ce restaurant court jusqu'au 31 décembre 2024, ce qui est une information officielle. De plus, la commune envisage la création de comptes certifiés sur les réseaux sociaux.
- Mme Fabienne Thierrin demande quelle est la durée des contrats de location des établissements publics propriété de la commune. M. Cotting informe que les contrats sont de 5 ans, puis renouvelables d'année en année.
- Concernant le cabanon de la plage, Mme Thierrin pense que les abords ne sont pas stables pour les personnes à mobilité réduite. M. Patrick Hotz relève que les aménagements ne sont pas encore totalement terminés.
- M. Gilbert Delley demande quelle est la situation avec le bâtiment du camping suite à l'explosion du bancomat. M. Cotting communique que le bâtiment fait l'objet d'une évaluation par l'ECAB. Reste à se déterminer sur le fait de le rénover ou plus, une étude est en cours.
- Mme Sabine Zimmermann estime que la sécurité n'est pas assurée pour les cyclistes sur la route entre Portalban et Gletterens et demande si l'aménagement d'une piste cyclable est envisagé. M. Cotting explique que la législation en la matière demande qu'une piste cyclable soit aménagée à côté de la route. Dans le cas présent, le problème réside dans les surfaces d'assolement sur lesquelles l'emprise d'une piste cyclable est irréalisable. Un autre tracé pourrait être étudié mais tout le secteur est en SDA.
- M. Roger Witschi remercie les Autorités communales pour les travaux réalisés dans la zone touristique et félicite le projet global de mobilité, de sécurité et de revitalisation.
- M. Alexandre Dubey fait remarquer qu'il y a beaucoup de projets et les citoyens n'ont pas une vision d'ensemble. Une planification financière devrait être présentée. M. Cotting informe qu'une planification des investissements est établie. Il relève que dans la planification financière, le revenu des impôts devrait couvrir les charges liées et les amortissements du Patrimoine Administratif.

En réponse à M. Dubey, la commune n'a pas de nouvelles quant aux dossiers relatifs à la 5G.

- M. Thierry Vojtasik pense que les améliorations apportées dans la zone touristique peuvent avoir pour résultat d'augmenter la fréquentation ce qui n'est pas forcément adéquat.

M. Hotz répond que le but recherché n'est pas d'accroître le nombre d'utilisateurs mais de renouveler les infrastructures.

M. Cotting rappelle que la plage est publique et qu'elle est située sur le fonds propriété de l'Etat de Fribourg.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting communique la date de la prochaine assemblée communale agendée le 14 décembre 2023.

Il clôt l'assemblée à 22h00 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation et les invite à partager une verrée.

Ainsi fait à Delley

La secrétaire

M. Collaud

Au nom du Conseil communal



Le syndic

Ph. Cotting